



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 14 décembre 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10/11/2015

Délibération n° C 2015-35

Nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours : avis du Conseil d'Administration

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacques FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Marie-Christine DALLOZ, Chantal TORCK ; Messieurs Bernard AMIENS, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Jean-Daniel MAIRE a donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Monsieur René MOLIN.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale Adjointe des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) Monsieur Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-2, L 1424-4, R 1424-42, R 1424-52 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 7 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 7 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 8 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 décembre 2015.

Dans le prolongement de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et afin d'adapter l'organisation des services d'incendie et de secours du Jura aux évolutions nécessaires, le règlement opérationnel arrêté par Monsieur le Préfet le 19 février 2010 doit être révisé.

Les principales modifications apportées par cette nouvelle version du règlement sont les suivantes :

- le remplacement des compagnies par le groupement territorial unique,
- l'implication croissante des personnels du SSSM dans les missions opérationnelles,
- l'engagement des moyens opérationnels ajusté aux besoins de la mission, et notamment, la possibilité d'engager 2 sapeurs-pompiers pour les missions de relevage et de carence de transporteur sanitaire privé,
- les modalités d'expression du droit de grève et du maintien d'un service opérationnel minimum.

Outre ces éléments, l'annexe relative au rattachement des communes à un CIS en 1^{er} et 2^{ème} appel et l'annexe relative à l'effectif de permanence par CIS ont été modifiées.

Ce nouveau règlement opérationnel a été présenté aux instances consultatives de l'établissement d'octobre 2015. Quelques modifications mineures ont été apportées.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis sur ce projet de nouveau règlement opérationnel.

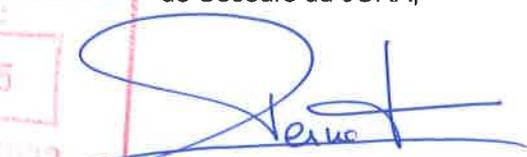
DECISION N° C 2015-35 DU 14 DECEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, tel que présenté, joint en annexe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2015
Affiché le 31 DEC. 2015
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2015



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT